

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

2007-2009

Commune de Saint- Maximin la Sainte Baume

-Var-



SOMMAIRE

Préambule, Objet et durée du Contrat

I- La commune de Saint-Maximin la Sainte Baume : territoire et environnement.

La Provence Verte

La Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien

La Commune de Saint-Maximin la Sainte Baume

Les quartiers prioritaires : Le Deffends et le Centre Ancien

II- Les enjeux du projet urbain de cohésion sociale

III- Thématiques prioritaires et programme d'actions

Habitat et Cadre de vie

Accès à l'emploi et Insertion

Réussite éducative

Citoyenneté et Prévention de la Délinquance

Santé

IV- Modalités de mise en œuvre

Modalités de pilotage

Modalités de suivi et d'évaluation

V- Financement du Contrat

VI- Dispositions diverses

Signataires

Préambule

Il est convenu entre :

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet du Var, Délégué territorial de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE)

Le Conseil Régional, représenté par Monsieur le Président du Conseil Régional,

La Commune de Saint-Maximin la Sainte Baume, représentée par Monsieur le Maire, habilité par la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2007,

Ce qui suit,

Vu la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine

Vu la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'Egalité des Chances

Vu la circulaire ministérielle du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)

Vu la circulaire DIV du 15 septembre 2006 relative à la géographie prioritaire des CUCS, contenu et calendrier de mise en œuvre

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Commune de Saint Maximin la Sainte Baume formalise l'engagement des partenaires sus cités, à agir ensemble en définissant des objectifs communs, en mutualisant moyens et compétences en faveur de la lutte contre les processus d'exclusions sociales, urbaines et économiques sur le territoire.

En fonction des orientations de ce contrat, sont associés institutions et acteurs du développement urbain concernés par ce même territoire, notamment le Conseil général du Var, la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Etablissement Régional Foncier, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances...

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Saint Maximin la Sainte Baume est un document cadre servant de référence aux acteurs locaux, élaboré en cohérence avec les dispositifs contractuels existants (Contrat Educatif Local, Contrat Jeunesse, Convention lieux de vie, Contrat Local de Sécurité...), et ayant pour intérêt principal de déterminer des thématiques et objectifs prioritaires à mettre en œuvre sur des quartiers ciblés et pour des publics fragilisés et/ou en difficulté.

Ce contrat fait suite à la mise en œuvre de plusieurs dispositifs de Politique de la Ville sur ce même territoire :

- 1991/1995 Convention Ville Habitat
- 2003/2006 Convention d'Objectifs.

Objet et durée du Contrat

Ce contrat constitue un acte d'engagement entre l'Etat, la Région et la Commune de Saint Maximin la Sainte Baume, au profit d'un programme de développement social et urbain sur trois ans, renouvelable, destiné au traitement prioritaire des quartiers les plus en difficulté.

Il est ouvert aux autres partenaires habituels de la commune.

En fonction des différents diagnostics et études spécifiques réalisés notamment dans le cadre des dispositifs de Politique de la Ville antérieurs à ce contrat, les partenaires signataires disposent d'éléments susceptibles de définir de façon pertinente :

- **La géographie prioritaire d'intervention**
- **Les thématiques, les orientations prioritaires pour ce territoire**
- **Les engagements des partenaires**
- **Les modalités de mise en œuvre**

I- La commune de Saint Maximin la Sainte Baume : territoire et environnement

La Provence Verte

Saint Maximin la Sainte Baume est un des deux pôles majeurs du territoire de la Provence Verte, lequel situé à l'Ouest du Département, se compose de 38 communes, et 95 000 habitants (10 % de la population du département du Var). Territoire limitrophe des Bouches du Rhône, à proximité de l'aire toulonnaise, il a connu depuis les années 80, un fort essor démographique. La densité de la population est de 63 habitants au km² (moyenne départementale 150 habitants au km²).

La Communauté de Communes « Sainte Baume Mont Aurélien »

Saint Maximin la Sainte Baume est la ville centre de la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien, une des quatre communautés de communes qui composent le territoire de la Provence Verte.

Située au nord ouest du département du Var, la communauté de communes Sainte Baume Mont Aurélien regroupe 7 communes : Nans les Pins, Pourcieux, Pourrières, Ollières, Rougiers, Plan d'Aups la Sainte Baume, Saint Maximin la Sainte Baume, (soit 22 740 habitants 1999 ; 26 000 habitants recensement complémentaire - source INSEE). La commune de Saint Maximin la Sainte Baume compte à elle seule 14 850 habitants soit 57,11%.

La Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien se situe au centre de la Région PACA. La proximité des grands centres urbains que sont Marseille, Aix en Provence et Toulon, et la desserte par la RN7 et l'A8, confère à ce territoire une grande attractivité.

La commune de Saint Maximin la Sainte Baume

En l'espace de 25 ans la commune est passée du statut de gros village à celui de ville animant et desservant un territoire de près de 30 000 habitants. Comme le reste de la communauté de commune Sainte Baume Mont Aurélien, elle connaît un développement démographique soutenu avec une augmentation de 400 habitants par an en moyenne. Ces apports de population sont issus de grands centres urbains proches notamment Marseille Aix en Provence et Aubagne.

Cette population est majoritairement jeune, plus jeune que la moyenne départementale (28% des habitants ont moins de 20 ans contre 23% en moyenne dans le Var). Cette problématique démographique est la même sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien.

Le développement économique du bassin de vie n'a pas connu dans le même temps un développement identique. L'attrait de ce territoire reposait et repose encore aujourd'hui sur la qualité de vie offerte à ses habitants sur le plan de l'environnement (pas d'entreprises ni usines polluantes - pas de nuisance particulière - des massifs tels que la Sainte Baume et le Mont Aurélien comme cadre de vie).

Le prix du foncier très attractif dans les années 90, en comparaison de l'agglomération d'Aix-en-Provence ou de Marseille, a largement contribué à l'installation de familles.

La commune, depuis 20 ans, n'est pas à un niveau d'équipements et d'infrastructures suffisants. Elle a dû faire face à de multiples difficultés et dysfonctionnements engendrés par ce développement démographique : toutes les infrastructures de voiries, d'équipements urbains (eau, assainissement...), la construction d'écoles maternelles et élémentaires, la création de parcs de stationnement, la création de parkings...

En matière d'habitat, la proportion de maisons individuelles est très forte. L'habitat pavillonnaire est prépondérant sur la commune.

Les Quartiers Prioritaires Le Deffends et le Centre Ancien

Malgré une pratique partenariale forte dans laquelle la Commune s'est inscrite depuis plus de 10 ans, en signant notamment différents contrats inter institutionnels (Contrat Educatif Local, Contrat Local de Sécurité, Contrat Temps Libre et plus récemment Convention d'Objectifs), des dysfonctionnements sociaux sont toujours présents sur le territoire notamment sur deux quartiers qui rassemblent les populations les plus fragiles et sur lesquels une intervention prioritaire s'avère nécessaire.

Le quartier du Deffends

C'est le seul quartier d'habitat social de la commune situé sur les hauteurs de Saint Maximin la Sainte Baume. Le parc de 125 logements est géré par l'OPAC Var Habitat. Le quartier compte 425 habitants :

- 59% sont salariés
- 20% retraités
- 23% de familles comportent 3 enfants et plus
- 34% des titulaires de bail sont hors CEE

Dès les années 90 le quartier du Deffends a connu une intervention forte des pouvoirs publics : ouverture d'un local collectif résidentiel géré par la commune, permanence de travailleurs sociaux, interventions de la PMI, mise en œuvre d'actions d'accompagnement scolaire, actions d'animations envers les enfants et adolescents.

Dans le cadre de sa politique « Lieux de vie » le département du Var avait ciblé le quartier du Deffends comme site prioritaire d'intervention. Une mise en synergie partenariale grâce à la Convention d'Objectifs a permis la réalisation concrète d'opérations complémentaires

en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de la liaison entre le quartier et la ville et du développement du lien social :

- La réhabilitation du bâti sur l'ensemble du parc
- La mise en verdure et l'amélioration des espaces extérieurs
- La création d'une aire de jeux pour enfants
- La création d'un espace sportif de proximité
- L'amélioration de l'éclairage public du quartier
- La dénomination des rues du quartier avec une participation active des habitants

Les habitants ont activement participé à l'amélioration de leur cadre de vie : une association a vu le jour qui joue l'interface avec le bailleur social et qui s'investit dans des actions collectives comme animations, ateliers, événementiels.

A titre expérimental une navette de transport public a été mise en place par la ville afin de faciliter l'accès des habitants au centre ville le mercredi matin, jour de marché. Une évaluation est en cours.

Différents opérateurs institutionnels et associatifs interviennent sur le quartier de façon régulière (éducateurs spécialisés, Centre Social et Culturel, animateurs municipaux, association de quartier,...). Pour mettre en synergie tous ces acteurs, le projet de maison de quartier est en cours de démarrage. L'inauguration est prévue en mai 2007, dans le cadre de la Fête du Quartier.

Sur le plan des aménagements extérieurs l'OPAC Var Habitat a créé un poste de gardien et un poste d'agent d'entretien chargés de veiller au maintien de la qualité du cadre de vie.

Le projet d'aménagement de la colline du Deffends, inscrit dans le Contrat de Territoire du Conseil général du Var, qui surplombe le quartier favorisera l'ouverture du quartier sur la ville : parcours de santé, table d'orientation, parcours de course d'orientation. Ce projet comprend aussi une dimension conviviale pour les habitants du quartier avec un lieu extérieur susceptible d'accueillir les réunions familiales.

Malgré ces interventions et ces réalisations, ce quartier demeure un site prioritaire au regard de la composition de sa population et de tous les indicateurs de fragilité repérés par les autres partenaires et notamment la CAF.

Le centre ancien

L'essentiel du développement démographique s'est réalisé sur les quartiers extérieurs au détriment du centre ancien qui dans le même temps s'est dégradé et paupérisé. La Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien a réalisé en 2005 une étude pré opérationnelle d'OPAH par l'intermédiaire du cabinet URBANIS. Cette étude réalisée sur les 7 communes démontre :

- que la commune centre, Saint Maximin la Sainte baume, est la plus fortement touchée par des problèmes de paupérisation et d'insalubrité de son centre ancien.
- que les communes de Nans les Pins et de Pourrières connaissent cette même situation à une échelle différente
 - l'existence de plus de 100 logements indignes
 - un taux de vacance sur le territoire situé à 11%
 - l'augmentation du prix de la transaction des biens
 - la nécessité de produire des logements au loyer maîtrisé au regard de la dynamique en matière d'emploi orientée sur les professions intermédiaires et les employés avec une forte dominante du secteur tertiaire

Dans le cadre de la Convention d'Objectifs, une étude diagnostic Habitat Indigne a été réalisée en 2004 par le CDHAR. Cette étude démontre que pour 313 visites effectuées :

- 72 immeubles sont insalubres ou en péril
- 12 immeubles cumulent les deux désordres
- 74 logements sont insalubres ou en péril
- 14 logements cumulent les deux désordres
- 137 logements sont vacants
- 5 logements sont en sur - occupation

A l'inverse du quartier du Deffends le centre ancien n'a pas fait l'objet d'interventions prioritaires des partenaires de la Politique de la Ville. Tous les indicateurs des différents diagnostics réalisés récemment autour des questions d'habitat ainsi que les rapports annuels d'activités du Club de Prévention Spécialisé et du Centre Social et Culturel, démontrent que ce quartier regroupe les populations les plus fragiles de la commune tant au niveau de l'habitat qu'au niveau économique (1/3 des bénéficiaires du RMI sur la commune résident en centre ancien)

II- Les enjeux du projet urbain de cohésion sociale

Sur le plan méthodologique une première évaluation de la Convention d'Objectifs a été réalisée « en interne » par le service Jeunesse, Vie Associative et Politique de la Ville de la commune de Saint Maximin la Sainte Baume, en liaison avec le Directeur Général des Services.

Ce diagnostic a été mis en regard avec les différents dispositifs contractuels existants sur ce territoire tels que CEL, CLS, C.Jeunesse, Politique « Lieux de Vie ».

Les services de la commune ont été accompagnés par les services de l'Etat : les bureaux Politique de la Ville de la Préfecture du Var.

Différentes rencontres avec des acteurs locaux (associations, services déconcentrés de l'Etat, Communauté de Communes,...) ont permis d'enrichir la réflexion et d'affiner les enjeux du projet urbain de cohésion sociale.

La commission municipale Politique de la Ville composée d'élus de la Commune de Saint Maximin la Sainte Baume, animée par Monsieur le Maire a suivi l'élaboration du projet et en a validé les étapes et le contenu.

En fonction du rendu de ce processus d'élaboration du Projet Urbain de Cohésion Sociale, trois enjeux se dégagent :

-1- Conserver la dynamique partenariale issue de la Convention d'Objectifs en renforçant le maillage des partenaires sur le territoire notamment autour de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie sur le site prioritaire du centre ancien.

Ce maintien de la dynamique s'inscrit dans une cohérence avec le dispositif d'OPAH et la lutte contre l'habitat indigne, actions conduites par la Communauté de Communes.

La logique partenariale instaurée dans le cadre de la COB sur le quartier du Deffends est à conserver comme point d'appui pour la mise en œuvre de nouvelles réponses.

-2- Passer à une vitesse supérieure dans les réponses apportées dans les domaines de la jeunesse, de la prévention, et de l'action éducative.

Cet enjeu fait référence à la nécessité de conforter et d'amplifier les réponses existantes sur le territoire en matière d'animation, d'éducation spécialisée ainsi que d'accompagnement à la scolarité, et d'une façon générale de toute action concourant à prévenir les actes de délinquance.

-3- Mettre en réseau les acteurs concernés par les questions d'emploi et de formation pour construire des réponses en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Il s'agit là d'utiliser les réponses existantes sur le territoire en recherchant un meilleur agencement des compétences locales et des réponses innovantes dans la réflexion collective de manière à ce que l'offre d'insertion et d'accompagnement des publics en difficulté devienne pertinente.

III- Thématiques prioritaires et programme d'actions

1-Habitat et Cadre de vie

Objectifs spécifiques

- ~ Améliorer l'attractivité et la qualité de vie dans le centre ancien*
- ~ Favoriser la mixité sociale sur les deux quartiers prioritaires*
- ~ Revitaliser le centre ancien*
- ~ Créer les conditions de participation des habitants sur les deux sites prioritaires du centre ancien et du Deffends*
- ~ Valoriser la maison de Quartier du Deffends comme lieu d'animation socio éducatif structurant sur le quartier prioritaire du Deffends*

Actions

- ~ S'inscrire en complémentarité de la Communauté de Communes dans ses dispositifs d'OPAH et de lutte contre l'habitat indigne sur les points suivants :*
 - Eradiquer l'habitat indigne*
 - Valoriser le centre ancien et le quartier du Deffends par des opérations d'aménagement urbain en favorisant la mixité sociale*
 - Accroître l'offre de logements tout en satisfaisant la demande locale et en encourageant la pratique de loyers modérés*
 - Préserver et améliorer l'aspect architectural et monumental du centre ancien*
- ~ Mettre en place des actions d'accompagnement des habitants :*
 - auto réhabilitation*
 - accompagnement technique des propriétaires occupants et des locataires*
 - ...*
- ~ Soutenir les projets d'équipements et d'animation de proximité sur les deux quartiers prioritaires comme éléments structurants de la vie sociale :*
 - Maison de Quartier du Deffends*
 - Centre Social et Culturel en centre ancien*

Objectifs spécifiques

~ Favoriser l'émergence d'une concertation avec tous les acteurs de l'emploi et de la formation visant à améliorer les actions existantes en matière de formation et d'accompagnement des publics vers l'emploi.

~ Veiller à renforcer toute action facilitant la mobilité des publics.

~ Appuyer l'action de la Communauté de Communes sur un projet FISAC de façon à organiser avec les acteurs de l'artisanat et du commerce local des actions visant à améliorer l'attractivité commerciale du territoire

Actions

~ Création d'un réseau animé et coordonné par la ville, composé de l'ensemble des acteurs de l'insertion et de la formation (Mission Locale, ANPE, MGI, Lycée professionnel, CFA, Conseil général du Var, ...) avec pour mission de réfléchir ensemble autour d'objectifs partagés et d'agir de façon concertée sur des besoins clairement repérés tels que la mobilité, l'accompagnement individualisé, l'accès à la formation,...

~ Soutien aux expérimentations d'actions visant à faciliter la mobilité (Préformation permis de conduire, garage social, co-voiturage,...)

~ Accompagner le projet d'antenne de la maison de l'emploi

~ Relayer l'action intercommunale auprès des acteurs locaux sur le projet de FISAC

Objectifs spécifiques

~ Renforcer le travail réalisé par les acteurs locaux en matière d'actions éducatives tant d'un point de vue du loisir éducatif conduit essentiellement par la ville que d'un point de vue d'accompagnement à la scolarité ou encore d'un point de vue de la prévention spécialisée

~ Développer des actions de formation pour tous les acteurs éducatifs et/ou en charge du lien avec des enfants ou des adolescents

~ Renforcer la concertation autour de l'observation des décrochages scolaires et des comportements atypiques

Actions

~ Mettre en place des cursus de formation ouverts à tous les acteurs éducatifs et d'une façon générale aux personnes en charge du lien avec les publics jeunes (formation à la médiation, gestion des conduites à risque, gestion de groupe,...)

~ Animer la cellule de veille éducative et soutenir l'organisation du réseau d'acteurs éducatifs

~ Soutenir le développement de toutes actions qui concourent à créer, à maintenir ou à renforcer le lien social

~ Soutenir le développement des actions des associations notamment le centre social et l'association Le Cèdre sur les questions d'accompagnement à la scolarité.

Objectifs spécifiques

- ~ Renforcer le réseau des acteurs locaux sur les questions de prévention*
- ~ Accentuer la présence sociale de terrain des professionnels animateurs et éducateurs en intervenant fortement auprès des publics sur des temps particuliers*
- ~ Développer sur le territoire du CLS l'action de l'Antenne de Justice et du Droit*
- ~ Soutenir la vie associative et notamment les structures qui portent des projets en direction des enfants et des adolescents sur des temps extra scolaires.*
- ~ Porter une attention particulière aux structures qui oeuvrent dans le cadre de la prévention des maltraitances familiales.*

Actions

- ~ Mettre en place des permanences et des ateliers en soirée pour des publics non inscrits dans des activités structurées.*
- ~ Développer les équipes d'animateurs et d'éducateurs spécialisés*
- ~ Développer l'équipe de l'Antenne de Justice de façon à assurer un service de proximité hebdomadaire dans chaque commune de l'aire CLS*
- ~ Créer un poste de médiateur associatif susceptible d'accompagner les associations dans leur action de prévention auprès des publics jeunes (adulte relais)*
- ~ Soutenir les projets des acteurs qui oeuvrent dans le champ des maltraitances familiales*

Objectifs spécifiques

- ~ Faire un état des lieux sur le territoire en matière de santé publique*
- ~ Réfléchir avec l'ensemble des acteurs institutionnels à une réponse visant à pallier la carence de pédopsychiatres sur le territoire.*
- ~ Mettre en œuvre un programme de sensibilisation des jeunes aux conduites à risque.*

Actions

- ~ Rencontrer tous les acteurs de la santé afin d'élaborer un diagnostic sur le territoire et d'évaluer les principaux besoins*
- ~ Permettre la mise en œuvre de consultations de pédopsychiatrie pour les enfants et les adolescents sur le territoire*
- ~ Elaborer une programmation annuelle en s'appuyant sur des associations de prévention spécialisées sur les conduites à risque à l'attention des publics jeunes.*

IV- Modalités de mise en œuvre

1. Modalités de pilotage

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale sera mis en œuvre à des niveaux distincts mais interdépendants

- **le comité de pilotage** est l'organe décisionnel du présent contrat et est responsable de sa mise en œuvre. Il fixe les grandes orientations du dispositif, décide des programmations annuelles à conduire dans cette optique et en évalue les résultats. Composé des partenaires signataires et/ou de leurs représentants, ainsi que des partenaires institutionnels, et des acteurs du développement urbain concernés. Il se réunit au moins une fois par an.

- **le comité technique** composé des partenaires signataires : instance partenariale opérationnelle qui analyse et émet des avis sur la pertinence des projets et propose une programmation annuelle au comité de pilotage. Une fois cette programmation établie, il organise une réunion de travail avec les partenaires des associations afin de déterminer les modalités d'intervention complémentaires éventuelles.

- **les comités de quartier et groupes de travail** : ils *se réunissent pour travailler sur des projets concrets*. Ces instances font « remonter » l'information et les propositions d'actions en même temps qu'elles s'inscrivent dans les objectifs prioritaires des assemblées décisionnelles.

- **le chef de projet** est le coordinateur technique du dispositif, il assure sous la responsabilité du Maire, la mise en œuvre du présent contrat.

Animateur de l'élaboration de la programmation annuelle en lien avec les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels, il s'assure de la bonne mise en œuvre des actions retenues et de leur évaluation. Dans cette optique, il porte une attention toute particulière à la cohérence des actions et à la coordination des acteurs.

2. Modalités de suivi et d'évaluation

Un bilan de la programmation retenue sera dressé chaque fin d'année à l'attention du comité de pilotage qui appréciera les conditions de mise en œuvre des moyens, l'efficacité des actions, leurs effets directs ou indirects et leurs limites. Ce travail permettra de décider des ajustements nécessaires, et des procédures d'évaluation complémentaires, des actions à mener en matière de communication, ainsi que des suites à donner. Les modalités d'évaluation de la convention seront précisées en tenant compte des autres dispositifs mis en œuvre par les partenaires.

V- Financement du Contrat

Les partenaires signataires s'engagent à mobiliser pour une période de trois ans, renouvelable, sous réserve de l'application du principe de l'annualité budgétaire, les crédits nécessaires à la mise en œuvre du CUCS.

Les modalités financières et les montants des crédits mobilisés par le Conseil Régional et la Ville de Saint Maximin la Sainte Baume seront précisés par avenant dès que les budgets auront été adoptés par chacune des assemblées délibérantes correspondantes.

Pour l'Etat : Hors la dotation de solidarité, l'Etat s'engage à contractualiser **24 000 euros** par an (comprenant les crédits spécifiques Politique de la Ville et les crédits d'intégration), soit **72 000 €** pour trois ans, sous réserve de l'implication du principe de l'annualité budgétaire.

L'Etat apportera également son concours :

- aux projets retenus sur la commune dans le cadre des opérations VVV,
- au financement éventuel de postes "d'Adultes Relais" selon les conditions et les modalités prévues par les circulaires des 31 mars et 18 décembre 2006,
- au financement éventuel d'un poste d'un chef de projet,
- à la mobilisation des crédits Politique de la Ville et de droit commun sur les objectifs relevant de sa compétence et retenus au titre du présent contrat.

VI- Dispositions diverses

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Saint Maximin La Sainte Baume est signé de manière partenariale par l'Etat, la région et la Commune de Saint-Maximin la Sainte Baume.

Toutefois, l'année 2007 représente une année de transition dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville, entre le dispositif Convention d'Objectif du précédent Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006 et le présent Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009.

Dans ce contexte, toute intervention ultérieure d'un autre partenaire que les présents signataires, tant sur les modalités de sa participation à la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale que sur ses engagements financiers à ce titre, pourra faire l'objet d'un avenant au présent contrat.

De manière plus générale, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale autorise la signature, sur la période 2007-2009, d'autant d'avenants que de besoin, dans le respect tout à la fois de ses objectifs initiaux et des principes fondamentaux de la politique de la ville, tels qu'énoncés en préambule du présent contrat.

Fait à Saint Maximin, en autant d'exemplaires que de signataires, le :

Le Maire de Saint Maximin
la Sainte Baume,

Le Préfet du Var,
Délégué territorial de
l'Agence nationale pour la
Cohésion Sociale et l'Egalité
des chances,

Le Président
du Conseil Régional PACA,

Gabriel RINAUDO.

Pierre DARTOUT.

Michel VAUZELLE.